

A toutes les sociétés FSG

Aarau, le 10 janvier 2011 ha/990

Inscription nominative des jeunes filles et garçons – couverture d'assurance

Chers présidents de société

L'année dernière, le comité central a décidé que les jeunes des catégories filles et garçons devraient posséder la carte de membre dès 2011 et que, dès lors, ils devaient être inscrits nominativement dans l'administration des sociétés et des associations (ASA) pour la fin novembre 2010. Cette décision exerce également un impact sur la couverture d'assurance auprès de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport (CAS). Ainsi, à l'instar des adultes, seuls les jeunes inscrits nominativement sont désormais assurés.

Ce nouveau règlement n'entre cependant pas en vigueur avec toutes ses conséquences à compter du 1^{er} janvier 2011, mais seulement après une année de transition. Il sera ajusté en conséquence le 1^{er} janvier 2012 et entrera en vigueur. Les sinistres encourus par les garçons et les filles en 2011 et annoncés seront pris en charge même s'ils n'ont pas été inscrits nominativement. Comme cela se fait actuellement, le contrôle s'effectuera sur le nombre d'inscriptions par catégorie. Il est cependant conseillé aux sociétés concernées d'inscrire sans plus tarder leurs jeunes nominativement.

Pour les nouveaux venus en cours d'année, le traitement sera le même que pour les adultes: la cotisation de membre et la prime d'assurance des membres étant arrivés en cours d'année ne seront facturés que l'année suivante.

Ne sont pas concernés par ce règlement les catégories de la gymnastique P+E et de la gymnastique infantine qui continuent de bénéficier d'une couverture d'assurance sur la base du nombre d'inscriptions.

D'ailleurs, la Caisse d'assurance de sport continue son essor et de légères modifications interviennent à compter du 1^{er} janvier 2011 dans son règlement et ses statuts ainsi que dans sa nouvelle dénomination. Tous les documents à jour se trouvent sur le site www.stv-fsg.ch > Assurance. Nous vous prions d'utiliser ces formulaires, notamment en cas d'accident et de bris de lunettes. En outre, le prospectus joint offre une vue d'ensemble des prestations d'assurance.

En restant à votre disposition pour toute question ou demande de renseignement nous vous envoyons, chers présidents de société, nos meilleures salutations.

Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la FSG



Dr August Stolz
Président de la commission de gestion



Brigitte Häni
Administratrice

- Prospectus Caisse d'assurance de sport